



*Compte rendu
de la séance du Conseil Municipal
du mardi 18 décembre 2018
A 19h30, à l'Espace Culturel Daniel Balavoine*

Sous la présidence de M. Henri, Maire
Secrétaire de séance : Mme Yolande MILAZZO

Membres présents :

Mesdames et Messieurs ALMEIDA-CORREIA, BIGOT, BROGGIO, CINO, GAAD, HAMMEN, JALABERT, JUNG, KULL-GOBESSI, LARCHEZ, LATASSA, MATHEIS, MICHELENA, MILAZZO, OLIVERI et SZUTTA.

Membres représentés par procuration :

Mme BATTISTI a donné procuration à M. MATHEIS
Mme HAZOTTE a donné procuration à M. SZUTTA
M. MAGANDOUX a donné procuration à Mme GAAD
Mme PERRUZZA-CHIODO a donné procuration à Mme LARCHEZ

Membres absents excusés :

MM. BRESOLIN et GACHET.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2018.
- 2 - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Charges.
- 3 - Numérotation d'une nouvelle construction rue du Docteur Stoufflet.
- 4 - Acomptes sur les subventions allouées aux associations gandrangeoises en 2019.
- 5 - Subvention pour l'édition 2019 du SMIVO (Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne).
- 6 - Subvention exceptionnelle en faveur du Tennis-Club de Gandrange.
- 7 - Transformation de la Régie Municipale d'Electricité en SEM : retrait de la délibération n° 16 du 4 juillet 2018.
- 8 - Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.
- 9 - Recensement de la population 2019.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu précité.

2 - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant le rapport de la CLECT réunie le 12 septembre 2018 proposant qu'au titre des charges transférées liées à la compétence GEMAPI, l'attribution de compensation de la Commune de Hauconcourt soit diminuée de 119 873 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'approuver le rapport de la CLECT du 12 septembre 2018 qui diminue de 119 873 € l'attribution de compensation de la Commune de Hauconcourt à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les attributions de compensation des autres Communes membres demeurent inchangées.

3 - Numérotation d'une nouvelle construction rue du Docteur Stoufflet.

Le Maire expose qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement l'adresse de l'immeuble suivant et de procéder à sa numérotation.

Il propose, pour la nouvelle construction sise section 5, parcelle n° 520 rue du Docteur Stoufflet, le numéro 44c.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTe cette proposition.

4 - Acomptes sur les subventions allouées aux associations gandrangoises en 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser un acompte sur la subvention qui sera allouée aux associations gandrangoises en 2019 comme suit :
(NB : Aucun acompte ne sera versé pour les subventions 2018 inférieures à 200 €)

1. Subventions de fonctionnement

1.1. Associations sportives

Association	Montant alloué en 2018	Acompte 2019 à verser
Aïkido Club	1 600 €	800 €
Hand-Ball Club	3 000 €	1 500 €
Karaté Club	4 000 €	2 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €	250 €
Tennis Club	6 200 €	3 100 €
AS Gandrange Vallée de l'Orne	2 400 €	1 200 €
Volley Loisirs	360 €	180 €
Amicale des Vétérans	500 €	250 €
Hapkimudo Taekwondo	600 €	300 €
Club de Quilles "Les 4 Dames"	640 €	320 €
Ecole de Quilles "Les 4 Dames"	240 €	120 €
Entente Sportive GANDRANGE	7 000 €	3 500 €
Billard Club	200 €	100 €

1.2. Associations culturelles, patriotiques et autres

Association	Montant alloué en 2018	Acompte 2019 à verser
Aviculteurs VITRY/GANDRANGE	800 €	400 €
Donneurs de Sang Bénévoles	800 €	400 €
Amicale du Personnel Communal	2 500 €	1 250 €
Accordange	5 200 €	2 600 €
MJC : Fonctionnement général	800 €	400 €
Un puits pour DORA	400 €	200 €
729ème Section des Médailleurs Militaires de la Vallée de l'Orne	120 €	0 €
Accordange :		
Ecole de Musique	16 000 €	15 000 €

5 - Subvention pour l'édition 2019 du SMIVO (Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer une subvention d'un montant de **650 €** en faveur du **SMIVO** dont la 21^{ème} édition se déroulera le **dimanche 17 mars 2019** (départ de Clouange).

6 - Subvention exceptionnelle en faveur du Tennis-Club de Gandrange.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer une subvention de **370€** en faveur du Tennis-Club de Gandrange, pour la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements aux championnats de France 2018 à Mulhouse.

7 - Transformation de la Régie Municipale d'Electricité en SEM : retrait de la délibération n°16 du 4 juillet 2018.

Dans le cadre :

- du contexte actuel du marché de l'électricité ayant généré la perte des plus gros clients professionnels (fin programmée des Tarifs Réglementés de Vente, arrivée de nouveaux fournisseurs sur le marché, tarif de cession en constante évolution),
- de la structure et le fonctionnement de la Régie municipale d'Electricité : excédent d'exploitation en constante diminution, adaptation difficile aux nouvelles normes européennes, mise en place du compteur Linky... ,

Le Conseil d'Administration de la Régie d'une part, et le Bureau Municipal réuni le 18 juin 2018, d'autre part, se sont interrogés sur la pérennité de la Régie Municipale d'Electricité de Gandrange.

Un contact avec l'**Usine d'Electricité de Metz (UEM)** qui dessert déjà la grosse majorité des Communes de la Communauté de Communes de Rives de Moselle a été pris.

Un préalable à la poursuite des négociations rend nécessaire la transformation de la Régie Municipale d'Electricité de Gandrange en **Société d'Economie Mixte (SEM)**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité (4 contre : MM. BATTISTI, JALABERT, LATASSA et MATHEIS et 1 abstention : M. BROGGIO)

DONNE son accord de principe pour la transformation de la Régie Municipale d'Electricité de Gandrange en SEM

AUTORISE le maire à poursuivre les négociations.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 16 du 4 juillet 2018

8 - Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Le Maire de la ville de Gandrange,

Vu les articles L 2122-22, L 2122-17 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de délégation de pouvoirs du Maire du 15 avril 2014,

A décidé :

→ **N°2018 DECI19**

DE FIXER les tarifs des photocopies comme suit à compter du 1^{er} novembre 2018 :

- photocopie noire/blanc A4 par face : 0.20 €
- photocopie noire/blanc A3 par face : 0.30 €

- photocopie couleur A4 par face : 0.40 €
- photocopie couleur A3 par face : 0.70€

→ **N°2018 DECI20**

DE FIXER les loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Type de logement	Loyer 2019
LOGEMENTS TOUT PUBLIC	
F5	500 €
F5 rénové	657 €
Logement de la poste F5 rénové	681 €
F4	450 €
F4 rénové	579 €
F3	388 €
F3 rénové	460 €
Logement du presbytère F3 rénové	525 €
F2 rénové	385 €
LOGEMENTS RESERVES AUX PERSONNES AGEES	
F2	402 €
F3	465 €
GARAGES	
Garages	45 €

→ **N°2018 DECI21**

DE DEFINIR, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs de la carte de pêche communale comme suit :

- Tarif gandrangeois : 15 €
- Tarif extérieur : 30 €

9 - Recensement de la population 2019.

Considérant l'enquête de recensement de la population prescrite par la loi 2002-276 du 27 février 2002,

Considérant la collecte des informations qui débute le 17 janvier 2019 et se terminera le 16 février 2019.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE monsieur le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de la population 2019.

DECIDE de créer 5 postes d'agents recenseurs et 1 poste de coordonnateur.

FIXE la rémunération brute forfaitaire de chaque agent recenseur à **800 €**

ACCEPTTE la dotation forfaitaire versée par l'Etat au titre de l'enquête de recensement 2019 d'un montant de **5 059 €**.

Séance levée à 20h10